

Adaptation au changement climatique : La trajectoire à +4 °C officialisée

Dossier de la rédaction de H2o
June 2023

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) a rendu son avis sur la trajectoire de réchauffement officielle à +4 °C (en France métropolitaine), à partir de laquelle sera notamment bâti le prochain Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) attendu pour 2024.

La commission spécialisée du CNTE chargée de l'orientation de l'action de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique a adopté à l'unanimité, ce 4 mai, un avis portant "sur la définition d'objectifs de moyen-long terme sur l'adaptation et sur la nécessité de s'adapter à ces objectifs". Le CNTE y propose de retenir pour la trajectoire d'adaptation au changement climatique, l'hypothèse générale d'un réchauffement global à +3 °C d'ici la fin du siècle (croissant 1,5 °C en 2030 et 2 °C en 2050) ce qui signifie +4 °C à l'échelle de la France métropolitaine. Un scénario bien plus pessimiste que ce que prévoit l'accord de Paris (avec l'objectif d'un réchauffement global nettement en-dessous des +2 °C) mais qui corrobore le 6ème rapport du GIEC, dont les modalités de l'augmentation des températures prévue en 2100 sont comprises entre +2,8 °C et +3,2 °C.

"C'est la fin d'un tabou" a commenté Ronan Dantec, sénateur de la Loire-Atlantique et président de la commission spéciale, lors d'un brief presse tenu à l'issue de la réunion, se félicitant de la "position extrêmement claire" du CNTE en déclarant "la prise de conscience de la société civile dans son ensemble" grâce à ce vote à l'unanimité. Cet avis était soutenu sur la nouvelle trajectoire à +4 °C sur laquelle le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a confirmé son souhait de bâti le 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) attendu pour 2024. "Nous changeons totalement de braquet sur la valeur de ce plan d'adaptation et sur sa place dans le dispositif climatique", a-t-il insisté. "Ce nouveau plan va devoir évaluer les impacts, les coûts, les conséquences assurantielles en termes de survenance des risques, en termes d'évolution des réglementations pour les infrastructures, de façon à avoir une résilience qui nous permette de faire face à ces températures nettement plus élevées que celles pour lesquelles nous avions jusqu'à présent calé notre trajectoire d'adaptation", a détaillé le ministre de la Transition écologique.

Portail DRIAS